

[Impressum]

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art**

Band (Jahr): - **(1901)**

Heft 12

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

Seit drei Monaten, schreibt uns ein Künstler, weiß niemand, wo die Bilder, welche an der Pariser Ausstellung figurirten, hingekommen sind.

Wir sind in der angenehmen Lage, den Interessenten mitzuteilen, daß diese Bilder sämtlich nach Vevey gefandt und dort in guter Verwahrung sind. Die Bilder wurden in Paris sehr schlecht verpackt; Lädierung läßt sich bis jetzt nicht konstatieren. Das Komitee hat dem Departement des Innern darüber Bericht erstattet.

Das Komitee der Ausstellung in Vevey hat beschlossen, dem Kunstgewerbe einen Platz einzuräumen (Glasmalereien, Möbel etc.). Diese Absicht existierte schon von Anfang an, konnte jedoch erst in letzter Zeit in Betracht fallen.

Wir erinnern die Sektionen daran, daß die Vorschläge betreffend die Jury bis spätestens Ende Februar an unser Centralkomitee gerichtet werden müssen.

Mit dem 15. Februar geht der Anmeldetermin für die diesjährige schweizerische Turnus-Ausstellung zu Ende. Die Reihenfolge ist folgendermaßen festgestellt worden:

Zürich	vom 7. April bis 28. April
Aarau	" 12. Mai " 26. Mai
Biel	" 5. Juni " 19. Juni
Glarus (zweite Annahme)	" 30. " " 15. Juli
Bern	" 28. Juli " 19. August
Basel	" 1. Sept. " 30. Sept.

Die Kunstgegenstände sind bis zum 30. März 1901 nach Zürich an die dortige Kunstgesellschaft (Hrn. Walther jun., Spediteur) zu senden.

Unterzeichneter richtet hiemit an die Kassiere der einzelnen Sektionen die höfliche Bitte, baldigst die rückständigen Beiträge, wie auch diejenigen von 1900—1901 einzusenden zu wollen.

Der Kassier: Ch. Weber, Bildhauer.

Nous recevons de l'ancien secrétaire de la section de Paris les lignes suivantes:

«Notre collègue, le sculpteur Maurice Reymond, président de l'Association des artistes suisses à Paris, a lu lundi dernier, 17 décembre, à l'assemblée générale de cette association, son rapport présidentiel sur l'exercice 1899—1900. Nous en extrayons le passage suivant:

«L'activité de l'Association a été caractérisée cette année par la participation d'une grande partie de nos camarades à l'Exposition préliminaire de Genève et par une participation de quelques-uns d'entre eux seulement à l'Exposition universelle. Je dois constater que les artistes suisses habitant Paris — et ils sont nombreux — ont reçu de la part du jury de l'Exposition un accueil plutôt froid. On a vu des œuvres refusées ou mal placées qui étaient dues à des artistes de talent. Cela tient, au dire des membres du jury, un peu au manque d'originalité de ces œuvres, et surtout au fait qu'elles n'avaient rien de commun avec la Suisse.

Un artiste nous écrit: «Depuis trois mois personne ne sait ce que sont devenues les œuvres exposées à Paris».

Nous sommes heureux de pouvoir calmer les inquiétudes des intéressés en leur disant que toutes ces œuvres ont été expédiées à Vevey, où l'on les conserve avec tous les soins qui leur sont dus. Elles ont été très mal emballées à Paris, sans que l'on ait pu, jusqu'à ce jour, constater d'importants dégâts. Rapport en a été fait par le Comité au Département de l'Intérieur.

Nous apprenons que le Comité de l'Exposition de Vevey a décidé d'accorder une place à l'art décoratif (vitraux, petits meubles, etc.). Cette intention existait dès le début, mais elle n'a pu être prise en considération que dernièrement.

Nous rappelons aux sections que les listes de proposition pour le jury doivent être adressés pour la fin de février au plus tard, à notre Comité central.

Le terme d'adhésion pour l'exposition circulante de cette année écoulera le 15 février prochain. L'exposition aura lieu dans les villes suivantes:

Winterthur	du 7 avril au 28 avril
Aarau	" 12 mai " 26 mai
Bienne	" 5 juin " 19 juin
Glaris (seconde réception)	" 30 " " 15 juillet
Berne	" 28 juillet " 19 août
Bâle	" 1 ^{er} sept. " 30 sept.

Les objets d'art devront être adressés à la Société des Beaux-Arts de Zurich (M. WALTHER jun., camionneur) avant le 30 mars.

Je prie les caissiers des différentes sections de bien vouloir me faire parvenir au plus tôt les cotisations arriérées, ainsi que celles pour l'année 1900-1901.

Le caissier: CH. WEBER, sculpteur.

«Si j'en crois mes pressentiments, Messieurs, il y a là un indice dont devront tenir compte ceux d'entre vous qui veulent envoyer leurs œuvres aux Salons suisses. Nous nous trouvons en présence d'un effort fait en vue de provoquer la création d'œuvres d'art qui seraient étroitement liées à la Vie de notre pays. Pour tout dire, il est souvent question, maintenant, d'un *Art national*, d'un art en rapport intime avec la Nature, avec les hommes, avec l'Histoire de la Suisse.

«Nous assisterons aussi prochainement, j'en suis persuadé, à une renaissance des arts décoratifs. On ne distinguera plus, dorénavant, les ouvriers d'art des artistes peintres et sculpteurs dans la distribution des faveurs officielles.

«Mes chers collègues, ne perdez pas *cela* de vue dans vos entreprises artistiques: si nous habitons Paris pour la satisfaction de nos goûts ou les commodités de notre carrière, ne cessons pas de penser que nous avons une Patrie à laquelle nous devons faire honneur.»